

13^e SALON INTERNATIONAL D'ARTS PLASTIQUES
du Centre Européen pour la Promotion des Arts et des Lettres (Association internationale)

BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner au CEPAL - 1 rue du Nonnenfels - F 57920 Kédange/Canner

(Banque : Crédit Mutuel de Thionville - Compte : FR76 1027 8051 0000 0202 7660 162 – swift code = BIC : CMCIFR2A)
impérativement avant le 15 août 2010- délai de rigueur)

Nom(en caractères d'imprimerie):.....Prénom:.....
Pseudonyme:.....Age (pour les moins de 18 ans).....
Adresse:.....
Pays:.....Tél/fax/mail:.....

Envoi de **3 photos (papier, photocopie, diapo ou CD)** des oeuvres **obligatoire** / Joindre **2 enveloppes retour timbrées**
et le droit d'inscription de 50 €+ frais éventuels (transport ou catalogue) par chèque établi au nom du CEPAL (ou mandat,
virement). Les candidats de l'étranger peuvent payer au dépôt des œuvres ou par virement bancaire.

TITRE DES OEUVRES	TECHNIQUE ⁽¹⁾	FORMAT	Prix ⁽²⁾ euros	OBSERVATION

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et m'engage à m'y conformer sans réserves. Je certifie que mes oeuvres ne sont pas des copies.

J'ai été sélectionné au moins deux fois au Salon du CEPAL et pose ma candidature au Mérite Culturel⁽³⁾
A.....le.....Signature:

⁽¹⁾ huile, acrylique, aquarelle, sculpture, dessin ou pastel, collage ou technique mixte, peinture sur soie, etc

⁽²⁾ indiquer le prix de l'œuvre ou ajouter la mention «C» pour collection, si vous ne souhaitez pas vendre.

⁽³⁾ Rayer si ce n'est pas le cas



13^e SALON INTERNATIONAL D'ARTS PLASTIQUES

BULLETIN DE RETRAIT

(à conserver et à remettre au retrait des oeuvres le dimanche 26 septembre – 18h)

Nom, Prénom:.....

Adresse:.....

Mes oeuvres seront retirées par⁽¹⁾: moi-même / M. ou Mme.....

⁽¹⁾ rayer la mention inutile

Titre des oeuvres:

1.....2.....

3.....

Observations:.....

Signature :

13e SALON INTERNATIONAL D'ARTS PLASTIQUES

RÈGLEMENT

LIEU: Le 13ème Salon d'Arts Plastiques du CEPAL, Centre Européen pour la Promotion des Arts et des Lettres, se tiendra à la **Salle Multi-fonctions de Thionville-Veymerange** - 57 (sortie autoroute Luxembourg – Metz N°43).

DATES: du **23 au 26 septembre 2010** de 14 à 18h30. Entrée libre. Le Salon sera annoncé dans la presse, à la radio et sur les chaînes locales.

SELECTION: Aucun thème n'est imposé. Mais le jury se réserve le droit de refuser les copies totales ou partielles ou qui pourraient nuire au renom du Salon. Le candidat doit obligatoirement joindre à sa demande d'inscription des photos, diapos ou photocopies couleur (ou CD) des trois oeuvres proposées. Elles seront restituées au dépôt des oeuvres. En cas de refus des oeuvres, les droits d'inscription seront intégralement remboursés.

INSCRIPTION: Il est obligatoire de joindre au bulletin d'inscription les **photos**, ainsi que 2 enveloppes timbrées, à l'adresse de l'artiste et le chèque. Les exposants peuvent fournir un CV artistique qui sera à l'usage exclusif de la presse. - Le tout est à envoyer **pour le 15 août** au plus tard à: **CEPAL, 1 rue du Nonnenfels, F 57920 KEDANGE sur Canner**

(tél. 03 82 83 97 46 – Mail : s.gabriel@free.fr) - L'inscription implique l'acceptation du règlement.

DROIT DE PARTICIPATION: il est fixé à **50 €** par inscription. Paiement par chèque bancaire à l'ordre du « CEPAL » à joindre à l'inscription. Pour les virements bancaires, attendre la confirmation de sélection. Pour les moins de 18 ans : **10 €** (joindre photocopie d'une pièce d'identité).

OEUVRES: Chaque concurrent doit présenter 2 à 3 oeuvres dans une même technique. Les tableaux devront être signés et porter au dos les indications suivantes: nom, prénom, adresse, n° de téléphone, titre de l'oeuvre. **Dimension maximale**

61 cm dans la plus grande dimension pour 3 tableaux, ou 60 x 80 pour 2 tableaux, cadre compris – Tout format supérieur sera refusé. La qualité d'une oeuvre ne sera pas évaluée en fonction de sa taille ! Un triptyque compte pour trois tableaux. Tout tableau sans dispositif d'accrochage efficace sera refusé. Les toiles non encadrées doivent avoir un champ propre (dispositif dissimulant les clous.)

DEPOT DES OEUVRES: le **mercredi 22 septembre de 10h à 12h et de 14 à 17h sur place**

Invitations, affiches, catalogue, diplôme de sélection et photos des oeuvres seront remises à chacun lors du dépôt des oeuvres. Les oeuvres envoyées par transporteurs devront parvenir dans la semaine qui précède à l'adresse du CEPAL ci-dessus (M. GABRIEL). Prévoir les modalités de retour. L'accès de la salle d'exposition est interdite aux exposants avant l'ouverture du Salon. L'accrochage des oeuvres relève des seuls organisateurs.

RETRAIT DES OEUVRES: impérativement le **dimanche 26 septembre de 18h à 19h, après la remise des prix et le vin d'honneur** sur place. (En cas de difficulté, prévoir une personne qui puisse vous dépanner). Il faudra fournir la fiche de retrait jointe au bulletin d'inscription. Des retours en port dû ou contre remboursement pourront être faits sur demande à l'inscription, si les emballages assurent une protection suffisante des oeuvres. Joindre si nécessaire un chèque correspondant au transport retour. Toute oeuvre non retirée dans le délai d'un mois deviendra propriété de l'association.

RESPONSABILITÉ:

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol, incendie ou détérioration pendant le transport ou la durée du Salon. Aucun recours ne pourra être engagé contre les organisateurs. Il appartient à chaque exposant d'assurer lui-même ses oeuvres.

CATALOGUE: Il sera offert à chaque participant. Les exposants désirant faire figurer une de leurs oeuvres au catalogue en fourniront une photo de bonne qualité (papier ou numérique). Droit de reproduction en noir et blanc : 40 € ; quadrichromie : 80 € (à ajouter à l'inscription).

PRIX: Si la qualité et le nombre le permettent, 1 à 3 oeuvres seront primées dans chaque catégorie, et des grands prix pour les meilleur(e)s : Conseil Régional et Général, villes de Thionville, Losheim; Basse Ham, Manom, Terville, Yutz... Catégories : huile / acrylique et techniques assimilées / aquarelle et techniques à l'eau / dessin (crayon, plume, pastel, etc) / techniques mixtes / autres techniques (sauf photo)/ sculpture / catégorie Jeunes (moins de 25 ans). Les 1^{er} prix et les grands prix ne pourront plus concourir dans la même technique pendant 3 ans. Les prix seront remis aux exposants présents ou représentés (seuls les documents, diplômes et médailles seront envoyés).

Les candidats ayant été sélectionnés pour la 3^{ème} fois (ou plus) sont invités à poser leur candidature au **Mérite Culturel du CEPAL** (voir fiche d'inscription)

JURY: il sera composé d'une douzaine de peintres confirmés, de professeurs d'arts plastiques, et de personnalités compétentes. Ses décisions sont sans appel. Tout recours juridique est exclu.

REMISE DES PRIX: La proclamation du palmarès et la remise des prix auront lieu le **dimanche 26 septembre** à 16h en présence des personnalités locales. Elle sera suivie d'un buffet et du verre de l'amitié. Les articles de presse et les photos des lauréats seront envoyées ultérieurement par mail ou courrier (si enveloppe jointe) ou joints au retour des tableaux.